

Annexe 1 – Concours général des lycées : liste des disciplines et durée des épreuves

(arrêté du 3 novembre 1986 modifié définissant le concours général des lycées)

1. Classes de première

Voie	Discipline	Durée de l'épreuve
Voie générale (sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)	Composition française	6 h
	Histoire	6 h
	Géographie	6 h
	Thème latin	4 h
	Version grecque	4 h
	Version latine	4 h

2. Classes de terminale

Voie/Spécialité/Série	Discipline	Durée de l'épreuve
Voie générale		
Enseignement commun et/ou enseignement de spécialité	Dissertation philosophique	6 h
Spécialité sciences économiques et sociales	Sciences économiques et sociales	6 h
Spécialité mathématiques	Mathématiques	5 h
Spécialité numérique et sciences informatiques	Numérique et sciences informatiques	5 h
Spécialité physique-chimie	Physique-chimie	5 h
Spécialité sciences de la vie et de la Terre	Sciences de la vie et de la Terre	5 h
Spécialité sciences de l'ingénieur	Sciences de l'ingénieur	5 h
Voie générale et toutes séries technologiques		
(Sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)	Langues vivantes : version et composition en langue : — allemande ; — anglaise ; — arabe ; — chinoise ; — espagnole — hébraïque ; — italienne ;	5 h

	— portugaise ; — russe.	
Voie technologique		
Série STMG – sciences et technologies du management et de la gestion	Management, sciences de gestion et numérique	4 h
Série ST2S (*) – sciences et technologies de la santé et du social	Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS)	— Épreuve écrite d'admissibilité : 5 h — Épreuve d'admission : 6 h
Série STI2D – sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (*)	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	— Épreuve écrite d'admissibilité : 5 h — Épreuve d'admission : épreuve de projet de 4 demi-journées (12 élèves répartis en 3 groupes de 4 candidats représentant les 4 spécialités de la série STI2D)
Série STL – sciences et technologies de laboratoire (*)	1. Biochimie-biologie et biotechnologies ou 2. Sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL)	— Épreuve écrite d'admissibilité : 5 h — Épreuve d'admission : 6 h
Série STHR – sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (*)	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	— Épreuve écrite d'admissibilité : 4h — Épreuves d'admission : ○ STC (sciences et technologies culinaires) : une demi-journée ○ STS (sciences et technologies des services) : une demi-journée

(*) Les épreuves des disciplines de ces séries comprennent deux parties : une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission

3. Classes de première et de terminale

Voie/Spécialité/Série	Discipline	Durée de l'épreuve
Voie générale et toutes séries technologiques	Arts plastiques	4 h
	Éducation musicale	5 h